



Ville de Cournonterral

Hérault

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Le 30 mars 2017

Code Postal : 34660

Téléphone : 04 67 85 00 11

Télécopie : 04 67 85 45 97

E-mail : [communication@ville-cournonterral.fr](mailto:communication@ville-cournonterral.fr)

Site Internet : [www.ville-cournonterral.fr](http://www.ville-cournonterral.fr)

## Commune de Cournonterral

### Liste des marchés publics conclus en 2016

Etablie conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices

#### Marchés de travaux

##### 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;

**Construction et mise en service  
d'un local associatif modulaire industrialisé**

Entreprise retenue : Société Yves COUGNAUD SA, 85 035 LA ROCHE SUR YON

Date d'attribution du marché : 19 JUILLET 2016

##### 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;

Aucun

##### 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

Aucun

#### Marchés de fournitures

##### 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;

Aucun

**2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;**

<b>Fourniture de repas Restauration scolaire</b>
--

Entreprise retenue : Languedoc Restauration, 34 000 MONTPELLIER  
Date d'attribution du marché : 19 JUILLET 2016

**3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics**

Aucun

### **[Marchés de services](#)**

**1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;**

**2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;**

Aucun

**3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics**

Aucun